



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Trimestriel du syndicat National Unitaire de l'enseignement Professionnel Section Académie de Limoges

24 bis, rue de Nexon 87000 LIMOGES Mel: sa.limoges@snuep.fr Site internet: http://limoges.snuep.fr/ Twitter: @SnuepLimousin

SOMMAIRE

Page 1 : Appel à la grève

Pages 2 à 4 : Décryptage de la réforme des LP - Céline Droal

RENDEZ-VOUS DEVANT LE RECTORAT
LE 6 JUIN À 10H30
EN TENUE DE TRAVAIL



**L'INTERSYNDICALE APPELLE A FAIRE GREVE
DANS TOUS LES LP DE L'ACADEMIE**

Le projet de réforme des lycées pros dévoilé jeudi 4 mai, suivi des annonces du ministre de l'Éducation nationale concernant des fermetures imminentes de filières, a provoqué stupeur, angoisse et colère chez les personnels ; le calendrier brutal sur les fermetures de filières tertiaires, d'ici 2026, laissant craindre des reconversions forcées.

Le pacte LP est l'axe central du déploiement de la réforme à la transformation de nos métiers qui entrainerait la déscolarisation des élèves les plus fragiles, et à leur insertion coûte que coûte au détriment de leurs poursuites d'études et à terme à la destruction des statuts, la dévalorisation des diplômes et des grilles de salaires en entreprise.

Les professeur-es de lycée pro dénoncent depuis plusieurs années les bas salaires et des conditions de travail sans cesse plus difficiles. Le pacte, présenté comme une revalorisation, est une tromperie. Le gouvernement, avec la complicité du ministère, mise sur le déclassement salarial des enseignant-es de lycée professionnel pour trouver des signataires.

L'intersyndicale exige :

- une augmentation de salaire réelle et équitable, pour tous les personnels de l'Éducation Nationale, sans contrepartie
- davantage de moyens pour mieux accompagner les élèves et pour que l'inclusion ne soit pas qu'un slogan (dédoubléments, personnel...)
- une politique ambitieuse d'éducation et un renforcement des contenus de formation pour permettre aux élèves une poursuite d'études et /ou une évolution de carrière plutôt que des dispositifs visant à les envoyer prématurément sur le marché du travail
- d'inscrire les moyens d'enseignement et d'accompagnement dans les grilles horaires de formation et DGH pour garantir l'uniformité sur tout le territoire

→ Combien ?

- Une mission = une brique = 1250 € versés sur 9 mois (équivalent à 1 HSA et IMP).
- Le pacte LP : **6 briques obligatoirement** avec des briques communes aux LGT et des briques spécifiques au LP.
- Le pacte PE, CERTIFIE et AGREGE : 1, 2 ou 3 briques

→ Comment ?

- Le temps de travail est **annualisé**.
- Des missions ne sont pas quantifiées, ni définies dans leur mise en œuvre opérationnelle
- Aucun moyen supplémentaire dans les DGH, ni dans les grilles horaires de formation

→ Qui sont les concerné.es ?

- PLP et CPE titulaires ou non, **VOLONTAIRES**, pour une durée d'1 an (sachant que le ministère envisage aussi la tacite reconduction)

→ Conséquences ?

- Pacte = charge de travail très lourde et installation de hiérarchies intermédiaires
- Inégalités de mise en œuvre, d'attribution des missions, et concurrence entre collègues signataires et non signataires
- Perte du caractère national des formations



**METTONS EN ECHEC CETTE REFORME !
REFUSONS DE SIGNER LE PACTE !**

**RENDEZ-VOUS DEVANT LE
RECTORAT
LE 6 JUIN A 10H30
EN TENUE DE TRAVAIL**

Décryptage de la réforme des LP

La réforme des lycées professionnels

Jeudi 4 mai, Emmanuel Macron a fait de nouvelles annonces sur la voie professionnelle. Il ne s'agit plus ici d'une simple réforme, mais d'un vrai plan social. Ce projet poursuit 2 objectifs : accélérer l'ingérence de l'entreprise privée dans le fonctionnement du LP et sa transformation en CFA ; détruire le statut des PLP, jugé trop protecteur et trop onéreux. Ceux-ci deviendraient alors des formateurs, ou se reconvertiraient dans le primaire ou le collège. Pour parvenir à ces 2 objectifs, le Pacte agit en cheval de Troie. Il peut séduire les enseignants, qui souffrent d'une baisse considérable de leur pouvoir d'achat.

Qu'est-ce que le Pacte ?

Le pacte propose de financer des missions particulières supplémentaires. Contrairement au pacte proposé aux enseignants du LGT, il ne se découpe pas en briques, c'est-à-dire que l'enseignant qui le signe s'engage à accomplir la totalité des missions. Certaines sont quantifiées, d'autres non. Les IMP et les HSE disparaîtront dès la rentrée 2024.

Missions quantifiées (volume horaire annuel)

Dans les collèges, lycées généraux et technologiques et dans les lycées professionnels

Missions	Volume horaire
Remplacement de courte durée.	18 heures
Intervention dans le dispositif « devoirs faits ».	24 heures
Intervention dans les dispositifs « stages de réussite » et « école ouverte ».	24 heures
Intervention dans le cadre de la découverte des métiers au bénéfice des collégiens.	24 heures

Dans les lycées professionnels

Missions	Volume horaire
Enseignement et accompagnement dans les périodes post bac professionnel.	24 heures
Enseignement complémentaire en groupes d'effectifs réduits.	24 heures

Missions non quantifiées :

Mieux soutenir l'élève et son projet

- Permettre aux lycéens d'avoir des options : (codage, art oratoire, philosophie, entrepreneuriat, LV2...)
- Accompagner les difficultés scolaires : tutorat, aide aux élèves à besoins particuliers
- Prévenir et lutter contre le décrochage scolaire
- Travailler en partenariat avec les acteurs locaux de l'emploi (France Travail)

Mieux soutenir le lien de l'établissement avec son tissu économique

- Faire vivre le lien école- entreprise (former les tuteurs de stage, travailler sur les partenariats)
- Participer au projet d'établissement (coordonner et mettre en œuvre des projets)

Il est important de comprendre que ces missions, qu'elles soient ou non quantifiées, ne sont pas comptabilisées dans la DGH. Toute heure en petit groupe de soutien ou en option effectuée dans le cadre du pacte peut mathématiquement engendrer une baisse de celle-ci. L'emploi du temps des élèves n'est pas extensible .

Celui des enseignants « impactés » sera nécessairement annualisé. **Signer le pacte, c'est donc participer volontairement à la destruction du LP. Cette réforme ne peut exister sans le Pacte. Il en est le pilier. Refuser le pacte, c'est refuser la destruction des LP.**

La nouvelle Réforme du Lycée Professionnel s'articule en **3 axes**, déclinés en **12 mesures**. Le Pacte est une mesure de **l'axe 3** : « **Donner à l'équipe pédagogique des moyens pour agir.** »

Dans les mesures de l'axe 3, on trouve aussi :

- la formation des chefs d'établissements et des enseignant•es du professionnel qui devront suivre des stages obligatoires tous les 3 ans en entreprise ou en campus des métiers. Un décret leur permet déjà d'effectuer ces stages pendant le temps des vacances scolaires.
- le grand retour de Profan : Déjà expérimenté dans l'académie de Limoges, ce dispositif impose des pratiques pédagogiques. Il est une menace pour notre liberté pédagogique.

Axe 1 : Mieux accompagner chaque lycéen et lutter contre le décrochage

Il comprend 6 mesures dont la plupart sont incluses dans le pacte.

1) Gratifier les périodes de stage dès la rentrée 2023

C'est la mesure qui a été la plus commentée dans les médias. Le SNUEP a pour mandat une allocation d'études pour les lycéens pros et non une gratification d'un quelconque travail. Nos élèves sont des lycéens, pas de la main d'oeuvre.

2) Permettre des enseignements aux savoirs fondamentaux en effectif réduit (dès la rentrée 2023 pour les LP volontaires)

Le SNUEP demande des seuils de dédoublement et des conditions de travail décentes pour tous les élèves et enseignants, et ce dans toutes les disciplines et non pour les seuls signataires du pacte, au détriment des autres. Toutes les matières sont fondamentales.

3) Permettre aux élèves de choisir des options en 2024 (entrepreneuriat, codage, art oratoire, LV2..)

Il n'y a pas de PLP enseignant ces disciplines. Il est conseillé de faire appel à des « partenariats extérieurs ». Leur enseignement peut être externalisé et confié à des prestataires extérieurs (vacataires, associations etc.) La LV2 existe déjà dans nombre de formations, et n'est pas une option.

4) Organiser l'année de terminale en lien avec le projet de l'élève (première session du bac 2025)

Septembre à mars : 1ère session de stage pour tous les terminales
mars : une semaine dédiée aux épreuves écrites
mars/avril : 2nde session de stage
avril/mai : division des classes en 2 parties : - les élèves qui souhaitent poursuivre leurs études suivent des cours intensifs en LP - les élèves qui ne le souhaitent pas vont en stage 4 à 6 semaines (en débordant sur les vacances scolaires) Les missions d'accompagnement des élèves de terminale étant inscrites dans le pacte, il est à prévoir que ces classes seront réservées aux signataires.

5) Trois nouveaux dispositifs pour prévenir le décrochage

- Tous droits ouverts (dès septembre) : Pour repérer les élèves décrocheurs au plus vite et les expédier vers des structures d'accompagnement, d'insertion et de formation de leur bassin d'emploi. Ils conservent leur statut de lycéen pendant quelques mois et peuvent décider de revenir. Ici le but est clairement d'envoyer au plus vite les élèves les plus en difficulté vers les métiers en tension. Le SNUEP demande des moyens pour les accompagner en LP et un meilleur financement des dispositifs existant déjà comme les MLDS.

- Ambition emploi (rentrée 2024 ou 2023 pour les LP volontaires) : Pour les jeunes sans emploi après leur bac pro (qu'ils l'aient obtenu ou non). Ils gardent leur statut d'élève jusqu'à décembre et peuvent revenir au LP pour proposer des stages, des immersions, un apprentissage etc. L'objectif du LP devient ici l'employabilité. Le LP devient une annexe de France Travail (Pôle Emploi). Ce n'est pas son rôle !

- Parcours de consolidation (pour 50 % des élèves en 2023, 100 % en 2024) C'est la généralisation du dispositif Avenir Pro, lancé par Blanquer. Des heures auparavant dédiées à l'enseignement et comptabilisées dans les DGH et services des enseignants seront externalisées à France Travail pour que ses conseillers accompagnent chaque élève dans sa future insertion professionnelle. Cette nouvelle Réforme est une continuation, brutale, des politiques lancées par Blanquer.

Le Pacte permet d'accélérer la disparition du LP au profit de l'apprentissage

Ensemble, refusons de le signer !

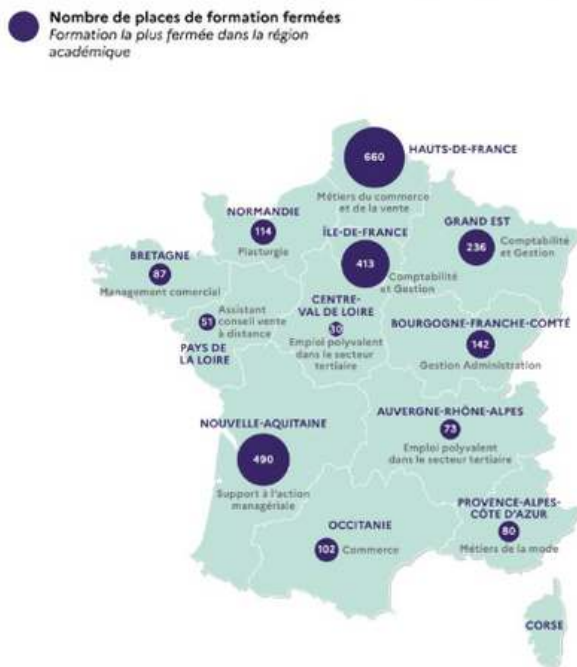
Axe 2 : Faire du lycée professionnel un choix d'avenir pour toute notre économie

Il comprend 3 mesures. Les 2 dernières sont également réservées aux « impactés ».

1) Adapter l'offre de formation (rentrée scolaire 2026)

C'est à dire faire évoluer les filières existant dans les LP à travers le prisme des besoins locaux et immédiats des entreprises. Les filières GA, accueil, vente, commerce disparaissent. Elles sont jugées non-insérantes. Ses enseignants devront se reconverter ou enseigner dans le premier degré ou en collège.

PLACES DE FORMATIONS NON INSÉRANTES FERMÉES À LA RENTRÉE 2023



Métiers recherchés par les entreprises en Nouvelle Aquitaine (top 5)

- Aides à domicile et aides ménagères
- Aides-soignant.es
- Agent.es d'entretien de locaux
- Infirmier.es
- Ouvrier.es non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires

Repères et références statistiques 2022, Chapitre 4.8

Rentrée 2021	CAP	Bac Pro Et BMA
Total spécialités des services en %	44,0	59,3
Total spécialités de la production en %	56,0	40,7



Les « filières » qui sont proposées à l'ouverture ne le seront pas nécessairement en LP. Ou, si elles le sont, elles seront ouvertes largement aux apprentis, pour faciliter ensuite l'éviction des PLP. Ce sont essentiellement des CAP ou des mentions complémentaires. Les filières non insérantes qui seront massivement fermées dans les LP sont en même temps celles qui sont le plus massivement financées par l'Etat en apprentissage. Demandant peu d'investissement de départ, elles sont une manne pour les formations privées et les CFA.

2) Créer des formations courtes et complémentaires, bac+1 (objectif 20000 places d'ici 2025)

Seront-elles diplômantes ? S'agit-il de mentions complémentaires (qui existent déjà) ou de dispositifs d'accompagnement vers l'emploi ? Les mentions complémentaires sont ouvertes principalement en CFA. Elles ne proposent ni maths, ni français, ni anglais. Les Formations Complémentaires d'Initiative Locale (FCIL) sont non diplômantes et s'adressent à des adultes.

3) Créer un bureau dédié à la relation avec les entreprises (dès la rentrée 2023)

Cette mesure est dans la logique d'une vision de la formation professionnelle qui doit être au service des entreprises. Ce bureau sera le bras armé du développement de l'apprentissage dans les LP. Sous couvert de développer un réseau d'entreprises spécifique à l'établissement pour aider les élèves à trouver un lieu de stage (ce qui était déjà la mission des DDFPT), le gouvernement met en place une structure pour faire entrer l'entreprise dans tous les domaines de la formation du jeune. Ce bureau aura des missions très larges qui viendront impacter l'organisation pédagogique et administrative du lycée.

Quelle sera la place des DDFPT et de leurs adjoints ?

Est ce un moyen de supprimer ces postes au profit de nouvelles personnes recrutées par le chef d'établissement ou de leur confier de nouvelles missions ?